

III. Sur les vives instances du Pape, le Roi Auguste a donné des ordres aux Commissaires & Officiers des Troupes Saxonnnes, de ne plus exiger aucunes contributions sur les biens des Ecclesiastiques. L'Evêque de Gnesne Primat de Pologne, a aussi fait de fortes representations au Roi, sur le déplorable état dans lequel le Royaume étoit réduit, demandant à Sa Majesté que pour en prévenir la totale ruine, Elle se résolut enfin à convoquer une Diette Générale, dans laquelle on pût chercher les moyens & les temperamens convenables, pour remedier aux malheurs dont la patrie est menacée. Ce Prince l'assura qu'il feroit attention à sa proposition, & qu'avant Pâques Sa Majesté se détermineroit sur l'Assemblée d'une Diette, ou à tout le moins, d'un grand Conseil de Senateurs : parce qu'avant ce tems-là, on esperoit d'être éclairci s'il y auroit Paix ou guerre en Pologne.

IV. S'il faut ajoûter foi à plusieurs Lettres venuës des parties du Nord d'Allemagne, le Roi de Prusse, & le Roi George d'Angleterre sont entrez dans une confédération avec le Roi Auguste, pour empêcher que la guerre se rallume dans la Saxe, ni dans les Provinces d'Allemagne, & l'on prétend que le General Fleming a porté à Berlin la Ratification de ce Traité de la part du Roi Auguste.

D'un autre côté on a écrit de Berlin, que le Roi de Suede, avoit déclaré qu'il consentoit que le Roi de Prusse conservât la possession de Ste-tin, jusqu'à la Paix, & qu'il ait été payé des justes prétentions qu'il peut avoir à cet égard. En second lieu, que S. M. Sued. avoit promis qu'elle, ni ses troupes, pour ne point troubler la tranquillité de l'Empire, n'entreprendroit rien contre

*Plaintes faites au Roi Auguste de la part du Pape & du Primat, & l'effet qu'elles produisent.*

*Traité projeté entre le Roi Auguste, celui de Prusse & le Roi George.*

*Offres du Roi de Suede en faveur du Roi de Prusse & de la Saxe.*